

27 mai 2016 -14:46

Lutte contre la fraude : il sera désormais obligatoire de s'affilier AVANT de débiter une activité d'indépendant

Le Conseil des ministres a approuvé ce matin le texte stipulant qu'il sera désormais obligatoire de s'affilier AVANT de débiter une activité d'indépendant. Cela évitera qu'en cas de contrôle le matin, l'indépendant indique qu'il allait s'affilier l'après-midi même.

Le Ministre des Classes moyennes, des Indépendants, des PME, de l'Agriculture et de l'Intégration sociale Willy Borsus déclare : « *Il s'agit de mettre fin à des cas de fraude et de concurrence déloyale notamment de travailleurs venant de l'étranger* ».

L'Inasti a en effet constaté régulièrement lors de contrôles sur le terrain que des indépendants qui ne sont pas en règle disent qu'ils comptaient justement aller s'affilier comme indépendant dans la journée...

Désormais, il sera donc obligatoire de s'affilier AVANT de débiter toute activité d'indépendant. De plus, le système d'amendes sera revu pour être plus efficace.

Service de presse de Willy Borsus, ministre des Classes moyennes, des Indépendants, des PME, de l'Agriculture, et de l'Intégration sociale
Avenue de la Toison d'Or 87 Bte 1
1060 Bruxelles
Belgique
<http://www.borsus.belgium.be>